



Département de Seine-et-Marne

Canton de Nangis
COMMUNE DE NANGIS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2017

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2017/SEPT/124	OBJET : DEMANDE DE FINANCEMENT DU FILM « LE GRAND PIERRE » DE LA SOCIETE MILGRAM PRODUCTION AUPRES DE LA COMMUNE DE NANGIS
<u>Date du conseil municipal</u> 11/09/2017	
<u>Date de la convocation</u> 04/09/2017	
<u>Date de l'affichage</u> 04/09/2017	

L'an deux mille dix-sept, le onze septembre à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 4 septembre 2017.

Étaient présents :

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, Alain VELLER, Didier MOREAU, Marina DESCOTES-GALLI, Anne-Marie OLAS, Claude GODART, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Samira BOUJIDI, Jacob NALOUHOUNA, Simone JEROME, Virginie SALITRA, Karine JARRY, Michel VEUX, Danielle BOUDET, Pascal HUÉ, Sandrine NAGEL, Mehdi BENSALÈM, Jean-Pierre GABARROU, Monique DEVILAINÈ, Catherine HEUZÉ-DEVIES, Serge SAUSSIÈR, Pascal D'HOKER, Rachida MOUALI, Stéphanie SCHUT

Étaient absents représentés :

- Stéphanie CHARRET représentée par Michel BILLOUT
- André PALANCADE représenté par Roger CIPRES
- Charles MURAT, représenté par Michel VEUX

Madame Samira BOUJIDI est nommée secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20170912-2017-SEPT-124-
DE
Date de télétransmission : 19/09/2017
Date de réception préfecture : 19/09/2017

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

CONSIDÉRANT la demande de financement de la société MILGRAN Production pour la production d'un film intitulé « Le Grand Pierre », réalisé par Camille Lancry, d'une durée de 52 minutes,

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un film documentaire réalisé à l'occasion des 60 ans de carrière de Pierre Perret, installé à Nangis depuis plusieurs décennies,

CONSIDÉRANT l'engagement de la société MILGRAN Production à promouvoir l'image de la ville de Nangis et à rappeler dans l'œuvre le soutien et le concours financier de la municipalité,

VU la convention d'aide établie à cet effet,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

ARTICLE 1 :

APPROUVE le concours financier de la commune de Nangis à hauteur de 5.000 € au bénéfice de la société MILGRAM Production, pour la production d'un film intitulé « Le Grand Pierre », réalisé par Camille Lancry, d'une durée de 52 minutes.

ARTICLE 2 :

APPROUVE les stipulations de la convention d'aide entre la commune de Nangis et la société MILGRAM Production, annexé à la présente délibération.

ARTICLE 3 :

AUTORISE Monsieur le maire, ou son adjoint délégué à la culture et au souvenir, à signer la ladite convention définissant les modalités de versement et tout autre document s'y rapportant.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 12 septembre 2017

Le Maire,

Michel BILLOUT



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20170912-2017-SEPT-124-
DE
Date de télétransmission : 19/09/2017
Date de réception préfecture : 19/09/2017